

OFFICE FÉDÉRAL DE LA CULTURE

2011

ENCOURAGEMENT DU CINÉMA



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun Svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la culture OFC

ÉCHÉANCES 2011

Art. 19 al. 2 OECin

COMITÉ CONSULTATIF

COLLÈGE DOCUMENTAIRE*

<i>Échéances</i>	<i>Séances</i>	<i>Notes</i>
> Vendredi 10 décembre		
> Vendredi 28 janvier		
> Vendredi 11 mars		
> Vendredi 15 avril		
> Vendredi 3 juin		
> Vendredi 29 juillet		
> Vendredi 23 septembre		
> Vendredi 4 novembre		

COLLÈGE FICTION*

<i>Échéances</i>	<i>Séances</i>	<i>Notes</i>
> Vendredi 7 janvier	1. - 3 mars	
> Vendredi 8 avril	30 mai - 1er juin	
> Vendredi 8 juillet	29 - 31 août	
> Vendredi 30 septembre	15 - 17 novembre	

* Sous réserve de modification

COURTS MÉTRAGES*

Les courts métrages sont traités par une intendante. Les demandes doivent être adressées à l'OFC.

<i>Échéances</i>	<i>Séances</i>	<i>Notes</i>
> Vendredi 28 janvier		
> Vendredi 11 mars		
> Vendredi 20 mai		
> Vendredi 19 août		
> Vendredi 14 octobre		

* Les décisions seront directement communiquées aux personnes requérantes dans les 6 semaines suivant les délais.

* L'ensemble des décisions des réunions d'experts sera publié sur notre site internet à la fin de chaque trimestre.

TÉLÉFILMS DE FICTION

Il n'y a plus de délai d'inscription pour les téléfilms de fiction. Les demandes peuvent être adressées à l'OFC en tout temps, au plus tard 3 mois avant début du tournage.

AUTRES DÉLAIS

AIDE AU DÉMARRAGE DE FILMS SUISSES

Au plus tard 1 semaine avant la sortie du film

AIDE À LA PROMOTION

Au plus tard 5 semaines avant la sortie du film

ÉCHÉANCES 2011

Art. 19 al. 2 OECin

AIDE LIÉE AU SUCCÈS

Annnonce des films:	jusqu'au 31 décembre de l'année de sortie
Participation à des festivals :	jusqu'au 31 décembre de l'année de sortie
Annnonce des bénéficiaires :	jusqu'au 31 décembre de l'année de sortie

AIDE À LA SORTIE DES FILMS EN SALLE (FINITION TECHNIQUE)

Les demandes sont traitées par l'OFC directement (décision dans les trois semaines)

Échéances

- > Lundi 7 mars
- > Lundi 6 juin
- > Lundi 5 septembre
- > Lundi 5 décembre

AIDE À LA DISTRIBUTION ARTHOUSE (SUCCÈS CINÉMA BIS)

Dépôt des dossiers pour distributeurs: fin février 2011

Annnonce des films au plus tard un jour avant la sortie du film

NEWS 2011

COMMUNICATION

La section cinéma de l'Office fédéral de la culture (OFC) publie une newsletter

La section cinéma informe régulièrement par sa newsletter électronique de ses activités: Mises au concours, rencontres de coproductions, coopération européenne, tables rondes, concours et prix, soutiens qu'elle accorde dans ses différents domaines d'activités, délais de dépôt, communiqués de presse, etc.

Vous pouvez vous abonner à ce service:
www.bak.admin.ch/film.

Régimes d'encouragement du cinéma 2006-2011

La durée de validité des régimes d'encouragement actuels a été prolongée par le conseiller fédéral Didier Burkhalter d'une année, soit jusqu'à fin 2011.

CONTACT

Pour toutes questions et informations générales concernant la section cinéma veuillez vous adresser à:

cinema.film@bak.admin.ch

Pour toutes questions spécifiques concernant l'aide sélective, c.-à-d. demandes, reconnaissances et versements, veuillez vous adresser à:
selektive@bak.admin.ch

CONTACT MEDIA

MEDIA Desk Suisse

Neugasse 6

CH - 8005 Zürich

Tel. +41 (0)43 960 39 29

Fax. +41 (0)43 211 40 60

www.mediadesk.ch

info@mediadesk.ch

PLAN DE RÉPARTITION 2011

Art. 7 al 1 OECin

1. ENCOURAGEMENT DU FILM (CHF) 24'258'100

> Encouragement du cinéma	24'258'100
> Recettes de la redevance télévision	525'600

PRODUCTION 18'730'600

> Aide automatique	2'000'000
> Aide sélective	16'730'600
Fiction scénario	900'000
Fiction production	8'200'000
Fiction minoritaire	1'200'000
Documentaire développement du projet	630'600
Documentaire production	2'500'000
Télévision	2'550'000
Court métrage	750'000

PROMOTION & DISTRIBUTION 4'050'000

> Aide automatique	2'700'000
Succès cinéma	2'000'000
Aide au démarrage	700'000
> Aide sélective	150'000
> Aide additionnelle distribution à la diversité de l'offre	200'000
> Fonds pour la digitalisation des salles	1'000'000

PRIX DU CINÉMA SUISSE 577'500

AIDE ADDITIONNELLE À LA SUISSE LATINE 700'000

FIDUCIAIRE 200'000

2. PARTICIPATION AU PROGRAMME UE MEDIA (CHF) 9'533'100

> Participation MEDIA UE	8'932'691
> Participation MEDIA CH	600'409

3. CRÉDIT EUROPE (CHF) 937'900

> Contribution Eurimages	705'000
> Networking européen	232'900

PLAN DE RÉPARTITION 2011

Art. 7 al 1 OECin

4. ENCOURAGEMENT DE LA CULTURE CINÉMATOGRAPHIQUE (CHF) 4'920'200

> Swiss Films	1'400'000
> Organisations de promotion du cinéma suisse	45'000
> Festivals	2'670'000
> Film et société	492'000
> Journaux, publications de cinéma	300'000
> Réserve, cas spéciaux	13'200

5. FORMATION ET FORMATION CONTINUE (CHF) 2'147'200

> Formation	725'300
> Formation continue	1'421'900

6. CINÉMATHÈQUE SUISSE (CHF) 4'839'900

> Frais d'exploitation	4'839'900
------------------------	-----------

CRÉDIT DU CINÉMA (CHF) 46'636'400

MONTANTS MAXIMAUX 2011

Art. 7 al. 2 OECin

1. ENCOURAGEMENT AU CINÉMA

DÉVELOPPEMENT DE PROJET (CHF)

> Animation	
demande uniquement par un producteur	200'000
> Documentaire	
demande sans producteur	30'000
demande par un producteur	50'000

SCÉNARIO (CHF)

> demande d'aide à l'écriture	30'000
> demande d'aide à l'écriture avec développement avancé du scénario (doit être déposée par un producteur)	70'000

RÉALISATION CINÉMA (CHF)

> Court métrage	100'000
> Long métrage documentaire (films suisses et coproductions)	300'000 *
> Fiction	
films suisses ou coproductions majoritaires avec producteur responsable suisse	1'000'000 *
coproductions minoritaires avec réalisateur suisse	500'000 *
coproductions minoritaires avec réalisateur étranger	300'000 **

* Dans des cas exceptionnels et dûment motivés, le montant maximum pourra être porté aux montants suivants:

Films suisses et coproductions majoritaires	1'500'000
Coproductions minoritaires avec réalisateur suisse	1'000'000
Documentaires majoritaires	500'000

Pour l'appréciation de ces exceptions, il sera prêté attention au lien et à l'importance du projet pour la Suisse définis par les éléments suivants:

- Part de financement étranger confirmé (en particulier les financements publics)
- Hauteur du budget et possibilité de garantir la part suisse

** Coproductions minoritaires 500'000

Pour l'appréciation de ces exceptions, il sera prêté attention au lien et à l'importance du projet pour la Suisse définis par les éléments suivants

- Part de financement étranger confirmé (en particulier autres financements publics)
- Participation artistique et technique suisse élevée

MONTANTS MAXIMAUX 2011

Art. 7 al. 2 OECin

RÉALISATION TÉLÉVISION (FILMS OU SÉRIES)

> Fiction	
(la contribution de l'OFC ne peut pas dépasser celle de la télévision)	450'000
> Documentaire	
(la contribution de l'OFC ne peut pas dépasser celle de la télévision)	150'000

AIDE À LA SORTIE DES FILMS EN SALLE (FINITION TECHNIQUE)

> Demande par un producteur	
(contrat de distribution et plan de sortie obligatoires)	50'000

2. PROMOTION DES FILMS

AIDE AU DÉMARRAGE DES FILMS SUISSES AVEC RÉALISATEUR SUISSE

Pour copie 1 et 2 (35mm)	15'000
Pour toute copie supplémentaire jusqu'à la 7e copie	3'000

L' Aide au démarrage ne peut excéder 125 CHF francs par projection.
Maximum 50% des frais justifiés et soutien dégressif en fonction des entrées réalisées

AIDE SÉLECTIVE À LA DISTRIBUTION DES FILMS SUISSES

> Demande par un distributeur	
(seulement pour budgets de distribution supérieurs à 92'000)	75'000

CHEF DE LA SECTION CINÉMA

Vacant

SECRETARIAT DE LA SECTION CINÉMA

cinema.film@bak.admin.ch

Béatrice Wittwer

T 031 322 92 71

F 031 322 57 71

AIDE SÉLECTIVE/

RECONNAISSANCES DE NATIONALITÉ/

COPRODUCTIONS/ EURIMAGES/

FORMATION CONTINUE

selektive@bak.admin.ch

Responsable:

Olivier Müller

olivier.mueller@bak.admin.ch

Collaboratrice spécialisée:

Suppléante du responsable de service

Reconnaisances et agréments

Marina Porobic

marina.porobic@bak.admin.ch

Collaboratrice spécialisée:

Dépôt des demandes

Sylvie L'Hoste

sylvie.L'hoste@bak.admin.ch

SUCCÈS CINÉMA

succes-cinema@bak.admin.ch

Responsable:

Ad interim chef de section

Laurent Steiert

(Suppléant du chef de section)

laurent.steiert@bak.admin.ch

Collaboratrice spécialisée:

Katharina Hunsperger

katharina.hunsperger@bak.admin.ch

ENCOURAGEMENT À LA CULTURE

CINÉMATOGRAPHIQUE/

COMMUNICATION/ FORMATION

Christian Ströhle

christian.stroehle@bak.admin.ch

Stagiaire :

Franca von Scarpatetti

QUESTIONS JURIDIQUES

Christine Hirt

christine.hirt@bak.admin.ch